Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le vendredi 5 novembre 1999
Pour diffusion immédiate

Une hausse de 0,15 $ le paquet est une insulte, selon des organismes de santé

Montréal, le 5 novembre 1999 – L'augmentation de 15¢ le paquet de cigarettes, annoncée aujourd'hui par le ministre fédéral du Revenu, représente un affront pour la santé publique, disent des organismes de santé. Ils insistent que les gens ne devraient pas se laisser duper : une aussi piètre augmentation n'aura aucun d'impact significatif sur la santé des Québécois et n'engendra que très peu de revenus pour investir dans le système de santé. (Depuis plusieurs mois, ces groupes demandent une augmentation de 10$ la cartouche.)

Selon Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, *« Ce montant est risible. Lorsqu'ils ont baissé les taxes en 1994, les gouvernements nous ont promis que cela n'était qu'une mesure temporaire pour freiner la contrebande. Mais s'ils continuent de procéder à ce rythme, il faudra attendre jusqu'en 2049 avant que les prix au Québec ne soient rétablis à leurs niveaux de 1993 en termes réels. Depuis la chute des taxes en 1994, les augmentations ont à peine suivi le taux d'inflation! »*

Selon Suzanne Lemire, représentante de la division du Québec de la Société canadienne du Cancer : *« De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a le plus haut taux de jeunes fumeurs. Nous savons que les taxes élevées sur le tabac constituent l'une des mesures les plus efficaces pour empêcher les jeunes de fumer, mais nos prix sont parmi les moins élevés du monde occidental. Malgré le fait que 12 000 Québécois meurent à chaque année à cause du tabagisme, et que 55 jeunes commencent à fumer à chaque jour, les gouvernements refusent toujours de rétablir les prix à des niveaux qui auraient des effets de prévention efficaces. »*

En Colombie-Britannique, le prix d'une cartouche est de 48,76 $. À Terre-Neuve, il est de 56,30 $ et au Saskatchewan, 46,73 $. Au Québec, comme en Ontario, le prix demeurera en bas de 33 $ par cartouche. « *Le Québec et l'Ontario ont toujours les cigarettes les moins chères en Amérique du Nord,* poursuit Francis Thompson, analyste des politiques à l'Association pour les droits des non-fumeurs. *Les prix y sont plus bas qu'au Kentucky, en Virginie de l'Ouest et en Caroline du Nord, au cœur même de la région du tabac. Ils sont au même niveau que ceux observés en Grèce ou au Portugal, deux des pays les plus pauvres de l'Union européenne. »*

François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs ajoute : *« Le Gouvernement du Québec a été le premier à baisser les taxes en réaction à la crise de la contrebande, et le Ministre Bernard Landry continue à soulever le risque de la contrebande pour justifier des faibles augmentations. Cependant, le contexte actuel est bien différent de celui en 1993 : Non seulement les prix sont plus élevés que ceux aux États-Unis et dans presque toutes les autres provinces, mais la différence des prix est phénoménale—de l'ordre de 18 $ par cartouche de 200 cigarettes le long de la frontière. De plus, nous savons maintenant que l'industrie du tabac constitue la source principale de la contrebande et que le gouvernement pourrait tout simplement contrôler les agissements de l'industrie sur ce front. »*

Mario Bujold, directeur du Conseil québécois sur le tabac et la santé conclut : *« Nous savons que le taux de tabagisme chez les jeunes a doublé au cours des dernières années, et que ce phénomène n'est pas étranger à la baisse importante des taxes sur les cigarettes. Si le gouvernement reconnaît véritablement l'ampleur du problème qu'est le tabagisme, qu'attend-il pour agit efficacement?*

-30-

Pour tout renseignement supplémentaire :
1) Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (514) 598-5533 / pagette : (514) 361-7046
2) François Damphousse, Association pour les droits des non-fumeurs (514) 843-3250 / cell. : (514) 237-7626
3) Francis Thompson, Association pour les droits des non-fumeurs (613) 230-4211
4) Mario Bujold, Conseil québécois sur le tabac et la santé (514) 948-5317

* Le rapport des organismes de santé sur les taxes sur le tabac est disponible en format électronique (PDF) aux deux adresses suivantes : www.nsra-adnf.ca, www.smoke-free.ca